



Département du TARN  
 Arrondissement de CASTRES

**DECISION N° DC-250519-025  
 (FINANCES LOCALES)**

**Tarifs communaux  
 Médiathèque / Ludothèque « La Bastide »**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu la délibération n° DL-240425-046 du 25 avril 2024 portant modification du règlement intérieur de la Médiathèque / Ludothèque « La Bastide » ;
- Vu la décision n° DC-210721-0026 du 21 juillet 2021 Tarifs communaux - Médiathèque / Ludothèque « La Bastide » ;
- Vu le règlement intérieur de la Médiathèque / Ludothèque « La Bastide » en vigueur ;
- Considérant la nécessité de revoir la politique tarifaire pour modifier le dispositif proposé pour le prêt de jeux en bois ;
- Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de la Médiathèque / Ludothèque municipale « La Bastide » ;

**DÉCIDE,**

**Article 1.** D'abroger la décision n° DC-210721-0026 » du 21 juillet 2021 Tarifs communaux - Médiathèque / Ludothèque « La Bastide » ;

**Article 2.** De fixer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, les nouveaux tarifs applicables à la Médiathèque / Ludothèque « La Bastide » comme suit :

Libellé des tarifs	Tarifs	Date d'entrée en vigueur	Conditions spécifiques
<b>2. LOISIR – CULTURE – ENFANCE &amp; JEUNESSE - SPORT</b>			
<b>2 - 2. Médiathèque « La Bastide »</b>			
<b>2 – 2 - 1. Abonnements</b>			
<b>2 - 2 - 1 - 1. Particuliers de Saint-Sulpice-la-Pointe</b>			
Abonnement tribu Saint-Sulpice-la-Pointe - Tarif normal	24,00 €	1er juin 2025	1 carte par abonné Tribu : 10 documents + 4 jeux + 2 vinyles Solo : 10 documents + 2 jeux + 2 vinyles Enfant : 10 documents + 2 jeux
Abonnement tribu Saint-Sulpice-la-Pointe - Tarif réduit *	12,00 €		
Abonnement solo de Saint-Sulpice-la-Pointe - Tarif normal	12,00 €		
Abonnement solo de Saint-Sulpice-la-Pointe - Tarif réduit*	6,00 €		
Abonnement solo de Saint-Sulpice-la-Pointe - Pass Culture	6,00 €		
Abonnement enfant (0 à 15 ans) de Saint-Sulpice-la-Pointe - Tarif normal	5,00 €		
<b>2 - 2 - 1 - 2. Particuliers hors Commune</b>			
Abonnement tribu hors commune - Tarif normal	35,00 €	1er juin 2025	1 carte par abonné Tribu : 10 documents + 4 jeux + 2 vinyles Solo : 10 documents + 2 jeux + 2 vinyles Enfant : 10 documents + 2 jeux
Abonnement tribu hors commune - Tarif réduit*	18,00 €		
Abonnement solo hors Commune - Tarif normal	21,00 €		
Abonnement solo hors Commune - Tarif réduit*	11,00 €		
Abonnement solo hors Commune – Pass culture	6,00 €		
Abonnement enfant (0 à 15 ans) hors Commune - Tarif normal	8,00 €		

<b>2 - 2 - 2. Détérioration tout support</b>			
1 <sup>o</sup> catégorie	2,00 €	1er juin 2025	
2 <sup>o</sup> catégorie	4,00 €		
3 <sup>o</sup> catégorie	8,00 €		
4 <sup>o</sup> catégorie	16,00 €		
5 <sup>o</sup> catégorie	23,00 €		
6 <sup>o</sup> catégorie	31,00 €		
<b>2 - 2 - 3. Remboursement tout support</b>			
Rachat du document		1er juin 2025	<i>Ou équivalent</i>
<b>2 - 2 - 4. Pénalités</b>			
Pénalités de retard pour retour hors-délai / document ou support / semaine	1,00 €	1er juin 2025	
<b>2 - 2 - 5. Autres services</b>			
Reconfection de la carte d'abonné	1,00 €	1er juin 2025	
<b>2 - 2 - 6. Braderie</b>			
Livre catégorie 1 (livres de poche, livres très anciens)	1,00 €	1er juin 2025	
Livre catégorie 2 (romans ou livres documentaires)	2,00 €		
Livre catégorie 3 (beaux livres)	3,00 €		
CD	1,00 €		
<b>2 - 2 - 7. Caution grands jeux en bois</b>			
Emprunt de 1 à 5 jeux	300 €	1er juin 2025	
Emprunt de 6 à 10 jeux	500 €		
Emprunt de plus de 11 jeux	600 €		
<b>2 - 2 - 8. Prêt de grands jeux en bois</b>			
Particulier de Saint-Sulpice-la-Pointe adhérent	gratuit	1er juin 2025	Durée du prêt : 10 jours Adhésion : 1 an Nombre d'emprunt : illimité
Particulier hors commune adhérent	gratuit		
Particulier de Saint-Sulpice-la-Pointe non adhérent	24 €		
Particulier hors commune non adhérent	34 €		
Association communale	gratuit		
Association hors commune	100 €		
Ecole, collège de la commune	gratuit		
Ecole, collège hors commune	100 €		

**Article 3.** Un tarif réduit, demi-tarif, est applicable aux demandeurs d'emplois, aux bénéficiaires du RSA, d'une allocation adulte handicapé, aux retraités, ainsi qu'aux étudiants de moins de 26 ans, aux personnes éligibles au Pass Culture, et aux personnes non imposables.

**Article 4.** Le Maire et le Comptable Public, assignataire de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5.** De mentionner que la présente décision fera l'objet d'un affichage et sera publiée sur le site internet de la Ville puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, Le 19 mai 2025

Le Maire,

**Raphaël BERNARDIN**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.